



Dépêche 34/04

La nouvelle priorité des douanes fixée par Raffarin !

Lors du conseil des ministres du 2 juin 2004 le gouvernement a annoncé la mise en oeuvre immédiate de dix mesures de nature à renforcer la lutte contre la contrefaçon. Le MINEFI est concerné par ces décisions et la DGDDI plus particulièrement.

La douane devra élaborer un plan d'action national constitué d'objectifs précis et évaluables, assorti du renforcement du service national de douane judiciaire aux fins de démantèlement des filières criminelles de contrefaçons.

Un groupe de travail interservices, comprenant les douanes, la cellule TRACFIN (Traitement du Renseignement et Action contre les Circuits Financiers clandestins), la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, la chancellerie, la police et la gendarmerie se réunira chaque mois pour échanger des informations, coordonner leurs interventions et préparer des actions communes.

Ces décisions suscitent quelques questions :

Que fait-on des autres priorités déjà connues en douane ?

Des moyens nouveaux humains et financiers vont-ils parvenir dans les services concernés ? Nous en doutons fort. Réponse le 15 juin en CTP ministériel !

Paris, le 14 juin 2004